CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre la société NYRON GYM, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 15 000 euros, enregistrée au RCS de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 107 969 933, ayant son siège social au 1380 ROUTE DE SAINT-OMER, 62100 CALAIS, dont le numéro de SIRET est le suivant : 10796993300012, dont le code NAF est : 9313Z dont le numéro de TVA intracommunautaire est : FR39107969933, et dont l'adresse mail est : contact@nyrongym.fr et ses clients (ci-après dénommés « **Abonnés** »).

Table des matières

1. DEFINITIONS 3
2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 3
3. CARACTERISTIQUES DU CLUB 3
4. SERVICES 4
   4.1. Formules « accès espaces sportifs » 4
   4.2. Formules « studio small group coaching » (cours) 4
   4.3. Options 5
   4.4. Autres prestations (espace bien-être) 5
5. MODALITES D'INSCRIPTION 5
   5.1. Souscription en Club 5
   5.2. Souscription en ligne 5
   5.3. Fourniture d'un certificat médical 6
   5.4. Mineurs âgés de 16 et 17 ans 6
   5.5. Mineurs âgés de 14 et 15 ans 6
6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT 6
   6.1. Prix 6
   6.2. Modalités de paiement 6
   6.3. Défauts de paiement 7
7. SECURITE 7
   7.1. Principes généraux 7
   7.2. Règlements intérieurs et consignes de sécurité 7
   7.3. Tenue et hygiène 8
   7.4. Utilisation du matériel 8
   7.5. Poids libres et équipements spécifiques 8
   7.6. Comportements interdits 8
8. RESPONSABILITÉ 8
   8.1. Responsabilité de l'Abonné 8
   8.2. Limitation de la responsabilité du Club 9
9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES 9
10. DROIT A L'IMAGE 10
11. PROPRIETE INTELLECTUELLE 10
12. RETRACTATION ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   12.1. Prestations hors abonnement 11

12.2. Abonnements 11
12.3. Formulaire de rétractation 12
13. RÉSILIATION 12
13.1. À l'initiative de l'Abonné(e) 12
13.1.1. Formule abonnement sans engagement 12
13.1.2. Formule abonnement avec engagement 12
13.1.3. Options 12
13.2. À l'initiative du Club 13
13.3. Conséquences de la résiliation 13
14. CAS DE FORCE MAJEURE 13
15. RECLAMATION ET LITIGES 13

1. DEFINITIONS

Application : application mobile du Club NYRON GYM.

Abonné : désigne une personne physique âgée d'au moins quatorze (14) ans souscrivant aux services du Club. Le Club se réserve le droit de demander à l'Abonné de prouver son identité à l'entrée.

Club : désigne la salle de sport Nyron Gym se trouvant 1380 Route de Saint-Omer, 62100 CALAIS.

Contrat : désigne le contrat conclu entre le Club et l'Abonné lors de la souscription à un abonnement et/ou lors de l'achat de prestations. Les présentes Conditions Générales font partie intégrante du Contrat, ainsi que les règlements intérieurs et la grille tarifaire, et toute autre documentation remise à l'Abonné lors de la souscription de services.

Site internet : https://nyrongym.fr/

2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En s'inscrivant, l'Abonné déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales (ci-après « **Conditions Générales** ») ainsi que les règlements intérieurs et agir conformément à ceux-ci.

Les Conditions Générales et les règlements intérieurs sont accessibles sur le Site internet et l'Application et sont consultables à l'accueil du Club. L'Abonné dispose de la faculté de les télécharger et de les sauvegarder lors de la souscription aux services du Club. Il est invité à en conserver une copie sur un support durable.

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à compter du 01/11/2026 et sont valables pour toute souscription à compter de cette date.

Les présentes Conditions Générales régissent les commandes et abonnements conclus entre le Club et l'Abonné via le Site internet et l'Application ou sur place.

Le Contrat est nominatif et incessible. Le Contrat est opposable à l'Abonné, qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et l'avoir accepté avant de souscrire aux services du Club.

L'adhésion est ouverte aux personnes âgées d'au moins quatorze (14) ans.

3. CARACTERISTIQUES DU CLUB

Après la signature du Contrat, l'Abonné(e) devra procéder au retrait et à l'activation de la carte d'accès auprès du Club.

L'Abonné(e) à une formule dite « accès espaces sportifs », muni(e) de sa carte physique ou digitale en cours de validité, est autorisé(e) pendant toute la durée du Contrat à pénétrer et à utiliser les installations du Club Nyron Gym détaillés dans son Contrat, dans la limite des horaires d'ouverture. Les jours et horaires d'ouverture du Club Nyron Gym sont indiqués par voie d'affichage dans l'enceinte du Club et sur le Site internet. Les horaires d'ouverture indiqués peuvent être modifiés à tout moment. Les modifications seront portées à la connaissance des Abonnés dans un délai de préavis raisonnable et par différents canaux de communication (Site internet, Application, accueil du Club).

Le Club se réserve le droit de fermer son établissement pour une durée maximale de deux (2) semaines par an afin de réaliser des travaux de maintenance sans modification de la validité de l'abonnement. Cette interruption ne donne lieu à aucun dédommagement ni prolongation de l'abonnement.

L'Abonné(e) devra attendre l'arrivée d'au moins un autre Abonné ou du personnel pour débuter la séance afin de ne jamais s'entraîner seul, notamment durant les horaires d'accès en autonomie libre. Les personnes à mobilité réduite, pour des raisons de sécurité, ne pourront pas s'entrainer en libre-service lorsqu'il n'y a pas de personnel.

Par ailleurs, les Abonnés identifiés en tant que personne à mobilité réduite, qui s'inscrivent avec une formule composée d'un engagement de douze (12) mois, bénéficieront d'un programme personnalisé gratuitement réalisé par un éducateur sportif diplômé (un seul programme, réalisé sur rendez-vous durant le 1er mois après l'inscription), et bénéficieront de conseils personnalisés.

L'Abonné(e) à une formule dite « studio de small group coaching » (cours), muni(e) de sa carte physique ou digitale en cours de validité, est autorisé(e) pendant toute la durée du Contrat à pénétrer et à utiliser les installations du Club Nyron Gym

uniquement dans le cadre des cours auxquels il s'est inscrit en amont, dans la limite des places disponibles, à l'exception de l'Abonné(e) ayant souscrit à l'option « accès espaces sportifs ».

Quel que soit la formule souscrite, la carte d'accès est obligatoire pour accéder au Club, nominative et incessible. Elle est valable pour toute la durée de l'abonnement.

La présence de mineurs de moins de quatorze (14) ans (sauf autorisation exceptionnelle) est interdite dans l'enceinte du Club pour des raisons de sécurité. Les horaires de présence du personnel sont indiqués par voie d'affichage dans l'enceinte du Club et sur le Site internet.

Des casiers sont mis à disposition des Abonnés. L'Abonné est tenu de les utiliser uniquement pendant son temps de présence dans le Club. Aucun effet personnel ne doit être laissé après le départ. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des objets déposés dans les casiers. Des casiers individuels cadenassables sont mis à disposition de l'Abonné(e) pendant la durée de sa séance d'entraînement et se doivent d'être obligatoirement verrouillés à l'aide d'un cadenas. Il est interdit d'emporter tout sac ou sachet dans les espaces sportifs, ils doivent être stockés dans un casier fermé. L'Abonné(e) a l'obligation de se pourvoir d'un cadenas afin de pouvoir le fermer. Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Club car les cadenas seront automatiquement coupés sans aucune indemnisation pour l'Abonné(e). Il est rappelé expressément à l'Abonné(e) que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique, il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur. Les effets personnels de l'Abonné demeurent sous la direction de l'Abonné, qui en est pleinement responsable.

L'absence d'utilisation des installations par l'Abonné(e) n'engendre aucun droit à une réduction ou à un remboursement des frais d'adhésion, ni ne constitue un motif de résiliation anticipée du Contrat par l'Abonné.

4. SERVICES

4.1. Formules « accès espaces sportifs »

Les formules dites « accès espaces sportifs »: permettent l'accès aux installations en libre-service dans la limite des horaires d'ouverture comprenant : cardio-training, musculation libre, musculation guidée et hybrid training selon un prix fixé par la grille tarifaire en fonction du Pass souscrit.

Ces formules n'incluent pas l'accès à l'espace réservé au Studio de Small Group Coaching (cours), ni à l'espace boxe.

Le « Pass famille » est possible lorsque deux (2) personnes ou plus souhaitent s'abonner à travers cette formule, il est réservé aux membres d'un même foyer fiscal, sur présentation d'un justificatif valide le jour de l'inscription (dernier avis d'imposition, facture d'électricité ou de gaz de moins de 3 mois, livret de famille, bail d'habitation commun). Si l'un des membres est déjà abonné(e)s à travers une autre formule, et qu'un membre de sa famille, rattaché au même foyer fiscal, souhaite s'abonner au Club Nyron Gym, ce membre basculera automatiquement en formule « Pass famille ».

Le « Pass étudiant » est réservé aux étudiants âgés de trente (30) ans maximum, sous réserve d'un justificatif de scolarité : carte étudiante non périmée et/ou attestation de scolarité de moins de deux (2) mois. Le statut étudiant de l'Abonné(e) devra être prouvé tous les ans en fournissant un justificatif à jour.

4.2. Formules « studio small group coaching » (cours)

Les formules dites « studio de small group coaching » (cours) : permettent de participer aux cours encadrés par un ou des éducateur(s) sportif(s) dans l'enceinte du Club Nyron Gym ou à l'extérieur de l'établissement. Ces formules n'incluent pas l'accès aux équipements sportifs des espaces cardio-training, musculation libre, musculation guidée, hybrid training et espace boxe, elles n'incluent pas non plus l'accès à l'établissement en dehors des cours réservés par l'Abonné(e).

Les formules dites « studio de small group coaching » (cours) sont détaillées dans la grille tarifaire.

L'enregistrement aux cours se fait via la réservation sur l'Application, sous réserve des places disponibles.

L'enregistrement à un cours est possible au maximum soixante-douze (72) heures avant le démarrage du cours et toute participation n'est plus annulable dans les cinq (5) heures précédant le cours. En cas de non présentation de l'Abonné(e) à un cours auquel il s'est enregistré sans avoir ensuite annulé, celui-ci sera comptabilisé de la même manière que s'il avait été physiquement présent au cours.

Chaque cours est soumis à un nombre de participants maximal propre à chaque discipline définis par le Club en amont. En cas de cours complets, l'Abonné(e) peut s'inscrire à un autre cours de son choix sur la semaine, dans la limite des places disponibles.

Les disciplines et créneaux horaires proposés ne sont pas fixes et évoluent ; certaines disciplines sont susceptibles de disparaitre ou de voir ses horaires modifiés en fonction des demandes et des disponibilités des éducateurs sportifs.

4.3. Options

En complément des formules d'abonnement, l'Abonné(e) peut souscrire à des options. Ces options figurent dans la grille tarifaire accessible en ligne sur le Site internet et sur l'Application et consultable au sein du Club.

Ces options sont souscrites pour une durée indéterminée.

- **Options pour les formules dites « accès espaces sportifs »**

L'option « **espace boxe** » donne accès en illimité à l'espace boxe dans la limite des horaires d'ouverture du Club.

L'option « **sans engagement** » libère l'Abonné(e) de tout engagement de durée. Le délai de préavis de quatre (4) semaines en cas de résiliation reste effectif.

Ces options ne sont pas applicables pour les formules suivantes : 1 journée, 1 semaine, 4 semaines.

- **Options pour les formules dites « studio de small group coaching » (cours)**

L'option « **accès espaces sportifs** » octroie l'accès dans la limite des horaires d'ouverture du Club aux équipements sportifs des espaces cardio-training, musculation libre, musculation guidée, hybrid training et espace boxe.

L'option « **accès espaces sportifs – étudiants** » octroie les mêmes accès, mais sont réservés aux étudiants âgés de trente (30) ans maximum, sous réserve d'un justificatif de scolarité : carte étudiante non périmée et/ou attestation de scolarité de moins de deux (2) mois. Le statut étudiant de l'Abonné(e) devra être prouvé tous les ans en fournissant un justificatif à jour.

4.4. Autres prestations (espace bien-être)

L'Abonné peut souscrire à des prestations hors formules et hors options.

Ces prestations sont détaillées dans la grille tarifaire accessible en ligne sur le Site internet, sur l'Application et consultable sur place.

5. MODALITES D'INSCRIPTION

5.1. Souscription en Club

En cas de souscription au sein du Club, l'Abonné sera invité à communiquer ses informations personnelles permettant de compléter le formulaire d'inscription.

L'Abonné pourra choisir le service qui lui convient afin d'établir les conditions de son Contrat.

Une fois qu'il aura pu prendre connaissance de l'ensemble des documents régissant les services du Club (Formulaire, Conditions Générales, Règlements intérieurs, etc.), l'Abonné pourra procéder à la signature du Contrat.

Enfin, l'Abonné devra procéder au règlement des frais d'adhésion et du montant de l'abonnement si applicable.

5.2. Souscription en ligne

Pour accéder aux offres du Club en ligne, l'Abonné doit créer un compte personnel Sportigo via le Site internet.

Lors de la création du compte, l'Abonné doit renseigner les informations suivantes : Civilité, Prénom, Nom, E-mail, Téléphone, Date de naissance, Adresse postale.

Pour accéder aux services du Club, l'Abonné doit cocher obligatoirement une case confirmant l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

5.3. Fourniture d'un certificat médical

Il est demandé à l'Abonné(e) de consulter un médecin et de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et de la musculation en salle. Ce certificat médical devra être daté de moins de six (6) mois à la date d'inscription et être renouvelé annuellement. Ce certificat médical permettra au Club de le conseiller dans sa pratique des activités sportives proposées. Cependant, cela n'est pas obligatoire.

En s'inscrivant, l'Abonné(e) atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer les activités sportives proposées par le Club et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace.

L'Abonné(e) déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire notamment et/ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du Contrat.

5.4. Mineurs âgés de 16 et 17 ans

L'adhésion est ouverte aux personnes âgées d'au moins seize (16) ans lors de leur inscription sous réserve de l'accord du représentant de l'autorité parentale et de la fourniture d'une autorisation par ce représentant légal de pratiquer les activités souscrites dans le Club.

Le jour de la signature des présentes, le mineur âgé d'au moins seize (16) ans qui souhaiterait s'abonner devra être accompagné d'un responsable légal. Ces deux derniers signeront le Contrat et les Conditions Générales de vente. Le responsable légal réglera l'abonnement en lieu et place du mineur et en son nom et fournira au Club une autorisation de pratiquer les activités souscrites dans le Club.

5.5. Mineurs âgés de 14 et 15 ans

L'adhésion est ouverte aux personnes âgées de quatorze (14) et quinze (15) ans lors de leur inscription sous réserve de la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et de la musculation en salle. Ce certificat médical est obligatoire et devra être daté de moins de six (6) mois à la date d'inscription et être renouvelé annuellement.

L'inscription se fera uniquement à l'accueil du Club accompagné par le représentant légal. Le représentant légal réglera l'abonnement en lieu et place du mineur et en son nom et fournira au Club une autorisation de pratiquer les activités souscrites dans le Club. Le responsable légal devra être présent systématiquement avec le mineur lors de ses séances d'entraînement. Par ailleurs, les mineurs âgés de moins de 16 ans ont uniquement accès au Club durant les horaires de présence du personnel, ces horaires sont indiqués par voie d'affichage dans l'enceinte du Club et sur le Site internet.

Un entretien physique en amont de la signature du Contrat aura lieu dans le Club Nyron Gym. L'entretien réunira l'enfant souhaitant s'abonner, au moins un responsable légal, ainsi qu'un membre de la direction du Nyron Gym. L'entretien aura pour but de définir si l'enfant a la maturité nécessaire pour utiliser l'ensemble des installations du Nyron Gym.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

6.1. Prix

Les prix sont affichés sur la grille tarifaire accessible sur le Site internet, sur l'Application et affichée au sein du Club.

Ils s'entendent en euros et toutes taxes comprises (TTC).

Le Club se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les nouveaux tarifs s'appliquent uniquement aux commandes et abonnements souscrits postérieurement à leur entrée en vigueur et après leur publication sur les supports de communication habituels (Site internet, Application).

Pour les abonnements, toute modification tarifaire est applicable à l'Abonné dans un délai de huit (8) semaines suivant sa publication. L'Abonné en est informé par le Club au moins huit (8) semaines avant son applicable effective.

6.2. Modalités de paiement

Les modalités de paiement varient selon l'offre et la formule d'abonnement choisie.

Le paiement est ferme, définitif et non remboursable.

Les prestations hors abonnement sont payables comptant, avant leur réalisation, en espèces ou par carte bancaire.

Toutes les formules d'abonnement comprennent 1) le paiement d'une somme forfaitaire initiale au titre des frais d'adhésion, 2) le paiement d'une somme au titre de l'abonnement. Les frais d'adhésion sont payables comptant le jour de la souscription de l'abonnement.

L'abonnement est payable à terme à échoir uniquement par prélèvement bancaire toutes les (4) quatre semaines pendant une durée d'engagement d'un (1) an, sauf souscription de l'option « sans engagement » pour les formules « accès espaces sportifs ».

Lors de la souscription, l'Abonné s'acquitte comptant, en sus des frais d'adhésion, de la première échéance de l'abonnement correspondant à la première période de quatre (4) semaines ; le prélèvement SEPA est mis en place à compter de la deuxième période de quatre (4) semaines.

Il est précisé que sur cinquante-deux (52) semaines, soit un (1) an, treize (13) prélèvements seront effectués. La date de prélèvement sera fixée sur la base de période de quatre (4) semaines, donc à date variable.

En cas de paiement par carte bancaire ou en espèces, l'intégralité du prix de l'abonnement correspondant à la période d'engagement devra être réglée comptant à la signature du Contrat.

En cas de changement de domiciliation bancaire (changement d'agence ou de compte), l'Abonné(e) s'engage à remplir un nouveau mandat de prélèvement SEPA et remettre un nouveau relevé d'identité bancaire au Club. L'Abonné(e) doit informer le Club impérativement quatre (4) semaines avant la date de prélèvement afin que celui-ci puisse être effectué.

Les factures de l'Abonné sont disponibles sur demande au sein du Club.

6.3. Défauts de paiement

Lors de l'adhésion par l'Abonné, le Club se réserve le droit de demander un chèque de garantie ou une empreinte de carte bancaire. Il sera demandé un nouveau chèque de garantie une fois la durée de validité dudit chèque expirée ou une nouvelle empreinte bancaire une fois la fin de validité de la carte bancaire utilisée pour l'empreinte.

Le chèque de garantie sera restitué à l'Abonné(e) ou l'empreinte de carte bancaire sera annulée en cas de cessation de son abonnement pour quelle que cause que ce soit et si aucun impayé ne peut lui être reproché.

En cas de défaut de paiement de l'une des périodicités de l'abonnement, à l'exception d'un défaut de prélèvement résultant d'une inexécution du Club ou d'un cas de force majeure tel que défini dans les présentes Conditions Générales, le Club se réserve le droit, alternativement ou cumulativement :

- D'encaisser le chèque de garantie ou de débiter la carte bancaire à hauteur des montants impayés ;
- De suspendre la carte d'accès physique ou digitale de l'Abonné(e) et de refuser l'accès au Club jusqu'au versement du montant dû ;
- D'appliquer une pénalité de retard d'un montant de dix (10) euros.

La perte, le vol ou la détérioration de la carte physique d'accès nominative entraîne le paiement par l'Abonné(e) de la somme de quinze (15) euros à régler le jour de l'émission de la nouvelle carte.

7. SECURITE

7.1. Principes généraux

La sécurité au sein du Club constitue une obligation essentielle pour tous les Abonnés.

Chaque Abonné s'engage à adopter un comportement responsable, à respecter les règles de sécurité et à utiliser les équipements conformément à leur destination.

7.2. Règlements intérieurs et consignes de sécurité

L'Abonné doit se conformer strictement :

- aux règlements intérieurs du Club, accessibles via l'Application, le Site internet et affichés sur place,

- aux mises en garde, consignes et préconisations communiquées sur l'Application, sur le Site internet ou directement affichées dans le Club en fonction des équipements.

Tout manquement pourra entraîner une suspension ou une exclusion définitive, sans indemnité ni remboursement.

7.3. Tenue et hygiène

L'Abonné doit porter en permanence une tenue adaptée à la pratique sportive, incluant :

- des vêtements appropriés et décents ;
- des chaussures de sport propres et exclusivement réservées à l'usage en salle ;
- le cas échéant, les équipements de protection recommandés ou imposés selon l'activité pratiquée.

Il est interdit de s'entraîner pieds nus, en chaussettes ou avec des chaussures inadaptées. Les Abonnés qui ne respecteraient pas cette règle engagent leur seule responsabilité et le Club ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, corporel ou matériel, résultant de cette pratique.

7.4. Utilisation du matériel

L'Abonné doit :

- utiliser le matériel de manière conforme aux instructions fournies par le Club ;
- ranger et remettre en place systématiquement le matériel après usage ;
- signaler immédiatement au Club tout dysfonctionnement ou dégradation constatée sur un équipement ;
- s'abstenir de toute utilisation détournée ou dangereuse des installations.

Toute dégradation volontaire ou résultant d'une mauvaise utilisation engage la responsabilité de l'Abonné.

7.5. Poids libres et équipements spécifiques

Les poids libres sont mis à disposition des Abonnés. Il appartient à chaque Abonné d'évaluer correctement ses capacités physiques et de n'utiliser que les charges adaptées à sa force et à son expérience. Le Club ne saurait être tenu responsable d'un accident résultant d'une utilisation inadaptée ou imprudente des poids libres.

7.6. Comportements interdits

Il est strictement interdit :

- de pratiquer toute activité dangereuse ou non autorisée par le Club ;
- d'introduire ou de consommer de l'alcool, des stupéfiants ou des substances dopantes dans le Club ;
- de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux ;
- d'adopter un comportement violent, injurieux, perturbateur ou contraire aux bonnes mœurs ;
- de réaliser des photographies ou des enregistrements vidéo impliquant des tiers, des Abonnés sans leur accord préalable et explicite ;
- de réaliser des photographies ou des enregistrements vidéo à but commercial sans l'accord exprès et écrit du Club ;
- de consommer de la nourriture dans l'enceinte du Club, sauf dans l'espace lounge prévu à cet effet ;
- d'introduire des animaux dans l'enceinte du Club ;
- de souscrire à nouveau aux services du Club après une exclusion, sous peine de résiliation immédiate de la nouvelle souscription et d'un remboursement de l'abonnement au prorata, à l'exception des frais d'inscription qui resteront acquis au Club.

Tout manquement pourra entraîner une suspension ou une exclusion définitive, sans indemnité ni remboursement.

8. RESPONSABILITÉ

8.1. Responsabilité de l'Abonné

L'Abonné est seul responsable de l'utilisation de son compte personnel et de l'accès au Club. À ce titre, il reconnaît et accepte que :

- L'accès aux services du Club est strictement réservé aux personnes âgées d'au moins quatorze (14) ans.

- L'Abonné déclare sur l'honneur être physiquement apte à la pratique d'activités sportives. Le Club n'assume aucune obligation de contrôle médical et ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, blessure ou aggravation d'un état de santé lié à une fausse déclaration ou une omission.

- L'Abonné est tenu de respecter strictement les règlements intérieurs du Club ainsi que les stipulations de l'article « Sécurité » des présentes Conditions Générales. Toute violation (comportement dangereux, non-respect des consignes, usage inapproprié des installations) engage uniquement sa responsabilité.

- L'Abonné doit respecter les conditions d'accès du Club. En particulier, il est interdit de permettre, de quelque manière que ce soit, l'accès au Club à une autre personne, qu'elle soit ou non Abonnée, notamment en la faisant entrer par la porte d'accès alors qu'elle ne dispose pas d'une carte d'accès valide. En cas de non-respect de cette interdiction, le Club se réserve le droit de facturer à l'Abonné la valeur d'un « Pass 1 journée », ainsi que des frais de traitement d'un montant de dix (10) euros. L'accès de l'Abonné au Club pourra également être suspendu jusqu'au complet paiement des sommes dues.

- Chaque Abonné s'engage en cas d'accident dont il sera témoin à alerter immédiatement le personnel s'il est présent et les secours.

En cas de manquement, le Club se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès de l'Abonné, sans indemnité ni remboursement.

L'Abonné demeure seul responsable :

- du respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- de son état de santé et de son aptitude physique ;
- des conséquences de toute violation des règles édictées par les présentes Conditions Générales et les règlements intérieurs.

Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou dommage résultant du non-respect des règles ci-dessus.

L'Abonné(e) est invité(e) à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.

8.2. Limitation de la responsabilité du Club

La responsabilité du Club ne saurait être engagée :

- en cas de manquement de l'Abonné à ses propres obligations contractuelles ou légales ;
- en cas d'utilisation frauduleuse, abusive ou non conforme de l'Application, du Site internet ou des installations ;
- en cas de fausse déclaration de l'Abonné (âge, aptitude physique, etc.) ;
- en cas de vol, perte, détérioration ou dommage affectant les effets personnels de l'Abonné ;
- en cas d'indisponibilité temporaire de l'Application ou du Site internet ou d'interruption des services liés à des opérations de maintenance, des contraintes techniques ou un cas de force majeure.

La responsabilité du Club ne pourra en tout état de cause être engagée qu'en cas de faute lourde démontrée, et sera strictement limitée au montant effectivement payé par l'Abonné au titre du service en cause.

Le Club n'est pas tenu responsable de l'utilisation frauduleuse du compte personnel de l'Abonné par un tiers qui aurait eu accès à son mot de passe, sauf défaillance de la sécurité du système de traitement des données à caractère personnel ou en cas de manquement par le Club à l'une quelconque de ses obligations.

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celles de ses préposés conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de l'état de santé de l'Abonné, de la non-observation des consignes de sécurité ou d'utilisation des matériels, sans préjudice toutefois du maintien de la responsabilité du Club Nyron Gym dans les conditions de droit commun, en cas de manquement par le Club Nyron Gym à l'une de ses obligations. Cette assurance a pour objet de couvrir le Club contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels.

9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Club collecte des données personnelles de l'Abonné. Les finalités, destinataires, durées de conservation et conditions dans lesquelles le Club collecte et traite les données personnelles sont présentées dans la politique de confidentialité consultable à

https://nyrongym.fr/politique-de-confidentialite-et-cookies/ qui détaille l'ensemble des informations relatives aux traitements des données personnelles ainsi que les droits des personnes concernées en lien avec ces traitements.

La politique de confidentialité traite notamment :

- Des données collectées lors de la création et de l'utilisation du compte de l'Abonné sur le Site internet, sur l'Application et sur place ;
- Des traitements liés aux systèmes de vidéosurveillance installés dans le Club pour des raisons de sécurité et de prévention des incidents.

L'Abonné est invité à consulter régulièrement la politique de confidentialité afin de se tenir informé des conditions exactes de collecte et de traitement de ses données personnelles.

Les informations personnelles de l'Abonné(e) sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Club Nyron Gym. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer l'exécution de nos prestations et leur facturation, réaliser des études statistiques et respecter nos obligations légales. Les informations personnelles de l'Abonné(e) sont conservées après la résiliation de l'abonnement, sauf si l'Abonné(e) exerce son droit de suppression des données ou si une durée de conservation plus longue est imposée par la loi. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants, lesquels sont soumis aux mêmes obligations que nous-même. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime. La politique de confidentialité s'applique indifféremment aux données collectées par le Club par le biais du Site internet ou ses applications, par le biais des abonnements « papier ». Le traitement informatique du dossier de l'abonné(e) dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, lui ouvre notamment un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données de son dossier. Pour user de cette faculté, l'Abonné(e) doit s'adresser au service clientèle du club ou par courriel à l'adresse suivante : contact@nyrongym.fr, en précisant sa référence client. L'Abonné(e) peut également introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/plaintes).

Le Club est placé sous vidéosurveillance 24h/24 et 7j/7 (hors vestiaires et sanitaires). Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et archivées durant trente (30) jours maximum. Elles sont ensuite automatiquement effacées par le système de gestion informatique (loi Informatique et Liberté du 6 janv. 78 modifiée en 2004 et règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018).

10. DROIT A L'IMAGE

Le Club est susceptible de prendre des photos ou des vidéos des Abonnés pratiquants les différentes activités proposées, et de les utiliser à des fins de communication interne ou externe.

Par la signature des présentes, l'Abonné(e) autorise le Club Nyron Gym à utiliser l'image de l'Abonné(e), pour des affiches, flyers, vidéos, visuels du Site internet et visuels promotionnels (physiques ou numériques) pendant toute la durée de son abonnement et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de son abonnement.

L'Abonné souhaitant s'y opposer doit remettre au Club une demande par tout moyen. Cette demande prendra effet sous un délai de quarante-huit (48) heures après sa réception.

En plus des éventuelles poursuites légales, notamment en cas de diffamation, Nyron Gym se réserve le droit de demander à un(e) Abonné(e) le retrait immédiat d'une publication contenant des images, enregistrements sonores ou vidéos prises au sein de ses locaux, s'il estime que la publication porte atteinte à l'image du Club ou de la marque Nyron Gym ou suite à la plainte d'une personne. L'Abonné(e) devra s'exécuter dans un délai de vingt-quatre (24) heures après notification.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque NYRON GYM, ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non, logotypes, illustrations, images, textes, contenus graphiques et tout autre élément figurant sur l'Application, le Site Internet, ou dans tout support lié aux services du Club (y compris, mais sans s'y limiter, les présentes Conditions Générales de Vente et les règlements intérieurs), sont et demeurent la propriété exclusive du Club ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concerné.

Toute reproduction totale ou partielle, modification, exploitation ou utilisation de ces marques, logotypes, illustrations, images, textes ou tout autre contenu pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès, écrit et préalable du Club ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concerné, est strictement interdite.

Il en est de même pour tous droits d'auteur, dessins et modèles, brevets, contenus numériques ou tout autre élément protégé par le droit de la propriété intellectuelle figurant ou utilisés dans l'Application ou sur le Site Internet du Club.

12. RETRACTATION

Les stipulations ci-dessous concernant le droit de rétractation ne sont applicables qu'en cas de souscription à des services, prestations ou abonnements en vente à distance – hors établissement et à la suite d'un démarchage téléphonique (article L221-20 et suivants du Code de la consommation).

12.1. Prestations hors abonnement

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, l'Abonné reconnaît expressément qu'en procédant à l'achat d'une Prestation hors abonnement :

- L'exécution du service débute immédiatement après validation du paiement ;
- L'accès au service souscrit est activé instantanément sur le compte de l'Abonné ;
- La durée de validité du service est limitée en fonction de la prestation choisie ;
- De ce fait, le droit de rétractation ne peut pas être exercé, l'Abonné acceptant expressément de renoncer à ce droit au moment de l'achat.

En conséquence, aucun remboursement ni échange ne pourra être exigé pour ces prestations hors abonnement, sauf disposition légale impérative contraire.

12.2. Abonnements

S'agissant de la souscription à des abonnements avec ou sans engagement, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, l'Abonné(e) dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la souscription de son abonnement pour faire part de son intention de se rétracter au Club, sans motif ni pénalité.

À la demande expresse et écrite de l'Abonné, l'exécution de l'abonnement peut débuter avant l'expiration du délai de rétractation ; dans ce cas, si l'Abonné exerce son droit de rétractation dans le délai, le Club verse un montant proportionnel aux services fournis jusqu'à la communication de sa décision, conformément à l'article L. 221-25 du code de la consommation.

L'exercice du droit de rétractation peut s'effectuer notamment en utilisant et envoyant le modèle de formulaire de rétractation figurant ci-dessous, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse du Club.

Le courrier doit contenir les nom, prénom, adresse, ainsi que date de souscription de l'abonnement. Le Club s'engage à rembourser l'Abonné dans les meilleurs délais et au maximum quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle le Club est informé de son souhait de se rétracter. Le remboursement s'effectuera sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat. Si l'Abonné(e) exerce son droit de rétractation alors qu'il a déjà reçu sa carte d'accès physique ou digitale, ainsi que son pack de démarrage, il devra les restituer au Club dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la notification de son intention de se rétracter, en supportant à sa charge les éventuels frais d'envoi.

12.3. Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

A l'attention de : NYRON GYM, 1380 ROUTE DE SAINT-OMER, 62100 CALAIS, Courriel : contact@nyrongym.fr

Par la présente, je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur l'abonnement ci-dessous :

_____

Date de souscription : _____

N° adhérent : _____

NOM et Prénom de l'adhérent : _____

Adresse de l'adhérent : _____

E-mail de l'adhérent : _____

Fait à : _____

Le : _____

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

En cas de souscription en ligne, l'Abonné peut exercer son droit de rétractation en ligne en se rendant dans la rubrique « Rétractation » présente au pied de la page d'accueil du Site internet.

13. RÉSILIATION

13.1. À l'initiative de l'Abonné(e)

13.1.1. Formule abonnement sans engagement

Le Contrat est résiliable à tout moment par l'envoi d'une lettre de résiliation adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant un préavis de quatre (4) semaines minimum avant la date du prochain prélèvement. La lettre de résiliation devra donc être réceptionnée par le Club au plus tard quatre (4) semaines avant la date du prochain prélèvement.

13.1.2. Formule abonnement avec engagement

Durant la période d'engagement, l'Abonné(e) ne dispose pas de la possibilité de résilier unilatéralement le Contrat, sauf pour les motifs légitimes suivants :

- Déménagement à plus de trente (30) kilomètres d'un club Nyron Gym ;
- Mutation professionnelle du fait de l'employeur à plus de trente (30) kilomètres d'un club Nyron Gym ;
- Maladie ou accident grave empêchant définitivement l'Abonné de bénéficier des services du Club.

Dans les cas listés ci-dessus, l'Abonné peut résilier son Contrat par l'envoi d'une lettre de résiliation adressé par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant un préavis de quatre (4) semaines avant la date du prochain prélèvement, étant précisé que le délai de préavis court à compter de la réception par le Club de la lettre de résiliation et des pièces justificatives (certificat médical, attestation de l'employeur, nouveau contrat de travail ou nouveau justificatif de domicile).

La résiliation prend effet à l'issue du délai de préavis de quatre (4) semaines mentionné ci-dessus. Toute période d'abonnement de quatre (4) semaines déjà entamée à cette date reste due dans son intégralité, sans proratisation.

Lorsque le Contrat est conclu à durée déterminée (hors abonnement), et payé comptant, il ne peut pas être résilié avant le terme du Contrat, sauf cas de force majeure ou faute grave et répétée du Club.

Si l'Abonné(e) a souscrit au Contrat sur le Site internet il peut également exercer son droit de résiliation du Contrat sur le Site internet.

La résolution du Contrat entraine automatiquement la résiliation des options souscrites par l'Abonné(e).

13.1.3. Options

L'Abonné(e) pourra résilier son/ses option(s) indépendamment de son Contrat en respectant un préavis d'une durée de quatre (4) semaines avant la date du prochain prélèvement. La demande de résiliation de l'Abonné(e) de son/ses option(s) devra s'effectuer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard quatre (4) semaines avant la date du prochain prélèvement.

13.2. À l'initiative du Club

Le Club dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de quatre (4) semaines. Le point de départ du préavis de résiliation du Contrat court à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception par l'Abonné.

Par ailleurs, l'accès peut être résilié, à tout moment, par le Club de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de :

- Violation grave des lois applicables ;
- Violation grave des présentes Conditions Générales ;
- Violation grave des règlements intérieurs ;
- Second incident de paiement ;
- Comportements portant gravement atteinte à la sécurité des biens ou des personnes, mais également aux droits des autres Abonnés et du personnel du Club.

Dans ce cas et si le Club a d'ores et déjà perçu l'abonnement pour la période de 4 semaines en cours ou pour l'année en cours, le Club remboursera alors l'abonnement à l'Abonné(e) prorata temporis.

13.3. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit, l'Abonné(e) devra alors restituer sa carte physique d'abonnement au Club à l'échéance effective du Contrat. Dans le cas contraire, l'Abonné(e) se verra facturer un montant forfaitaire de quinze (15) euros.

14. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, empêchant l'exécution du présent Contrat par l'Abonné ou le Club, la partie empêchée informera l'autre partie dans les quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par tout moyen. L'ensemble des obligations liées au présent Contrat sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité.

15. RECLAMATION ET LITIGES

Dans un premier temps, l'Abonné peut faire part de ses éventuelles réclamations par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@nyrongym.fr

En cas de litige n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalable auprès des services du Club, l'Abonné(e) a la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation sans que cela ne constitue une condition préalable obligatoire à la saisine du juge.

L'Abonné(e) peut saisir le médiateur Centre de la M2diation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C) via le site Internet : www.cm2c.net ou par téléphone au 01 89 47 00 14.

Le présent Contrat est régi par la loi française.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des juridictions compétentes françaises.